

Comité Départemental du Fleurissement

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Dossier de presse

Comité Départemental du Fleurissement

N/Réf. : 123/2019/FG/FR/JP/IV

Communiqué de presse label 2019

Malgré cet épisode de canicule qui frappait le département depuis quelques semaines, les 7 jurys de secteur puis le jury départemental se sont lancés en juillet sur les routes du Loiret.

Chacun savait que dans la plupart des communes visitées seraient abordés les problèmes de restriction d'eau et qu'il faudrait en tenir compte.

Malgré toutes ces difficultés, les 185 communes inscrites étaient au rendez-vous, l'accueil des élus et les échanges avec les membres de jurys furent toujours aussi fructueux.

4 communes proposées à la Région ont été promues 1^{ère} Fleur (BAULE, CHILLEURS-AUX-BOIS, LIGNY-LE-RIBAUT, SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS), ce résultat est le fruit de tout un travail des équipes en charge de l'embellissement de leur commune. C'est aussi un gage de qualité du cadre de vie des habitants.

Une autre commune (GIROLLES) a montré tout l'intérêt qu'elle porte à son fleurissement et a reçu le panneau départemental Village Fleuri du Loiret. Comme toutes les communes nouvellement promues, elle reçoit un liquidambar de belle taille offert par le Comité Départemental du Fleurissement. Cet arbre que l'on retrouve maintenant planté dans tout le département est devenu le symbole de la volonté des communes d'embellir et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Des prix ont aussi été attribués pour récompenser des démarches particulières :

- Le Prix du Jardinier mettant en valeur les efforts de l'agent en charge de l'embellissement a été décerné à Monsieur Mickaël BOUVET de la commune de MELLEROY.
- Des communes ont quant à elles obtenu des Prix Spéciaux pour un aménagement particulièrement remarquable de leur espace paysagé : PITHIVIERS-LE-VIEIL, Prix de l'arbre pour son site Allée des Platanes et LOURY, Prix de la Mise en Valeur d'un ensemble architectural et arboré.

64 et 175 particuliers, Maisons et Lieux, reçoivent un Prix d'Excellence ou un Prix Départemental. Un hortensia offert par le Comité Départemental du Fleurissement les encouragera à continuer leurs efforts d'embellissement.

« Encore un bon millésime pour le fleurissement du Loiret... »

Ce succès est rendu possible grâce à tout le temps passé et aux kilomètres parcourus par les équipes de bénévoles et d'experts.

Ces bons résultats sont également le fruit d'un travail de réflexion autour de l'embellissement. En concertation avec les référents du Comité Départemental du Fleurissement, les élus et agents se sentent maintenant complètement acteurs du cadre de vie des habitants et savent qu'ils ont en main tous les outils pour créer une dynamique pour l'attrait touristique de leur commune.

Comité Départemental de Fleurissement



Comité départemental de Fleurissement

LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU LABEL

RÉFÉRENT CNVVF (MINISTÈRE)

JURY NATIONAL

Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)



Obtention de la 4^{ème} Fleur

Visite des communes proposées par le Jury Régional

Période de passage : Juillet-août

RÉFÉRENT CONSEIL RÉGIONAL

JURY RÉGIONAL

Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF)

6 Départements de la Région Centre Val-de-Loire



Obtention de la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Fleur

Visite/conforte et fait évoluer les communes 2 et 3 fleurs et attribue la 1^{ère} fleur à celles proposées par le jury départemental

Période de passage : 3^{ème} semaine d'août

RÉFÉRENT CONSEIL DÉPARTEMENTAL

JURY DÉPARTEMENTAL

Comité Départemental de Fleurissement Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret (SHOL)



Visite/conforte les communes déjà détentrices du panneau départemental et celles proposées pour l'obtention de celui-ci par le jury de secteur

Période de passage : 3^{ème} semaine de juillet

JURY DE SECTEUR

Comité Départemental de Fleurissement Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret (SHOL)

Visite les communes NON détentrices du panneau départemental et sélectionne les maisons et lieux accueillant du public, proposés par le Jury Communal

Période de passage : 1^{ère} semaine de juillet

RÉFÉRENT COMMUNE

JURY COMMUNAL

Maire/Adjoint en charge de l'embellissement ou Services Espaces Verts ou Techniques ou Jardiniers (COMMUNE)

Visite des maisons de particuliers et lieux accueillant du public pour les présenter au Jury de Secteur

Période de passage : Dernière semaine de juin



Comité départemental de fleurissement

Le jury communal, première marche vers le label Villes et Villages fleuris

1^{ère} CATÉGORIE (habitation particulière) :

Habitation avec jardin fleuri ou paysager



4^{ème} CATÉGORIE

*Etablissements scolaires :
inscription et dossier suivis par les DDEN
(missionnés par le Comité départemental de Fleurissement).*



2^{ème} CATÉGORIE (Balcon, terrasse, trottoir ou pied de mur, petits espaces) :

*Habitation avec végétalisation limitée sur
l'espace public (jardin de rue/trottoir/pied de mur,
verdissement de micro espaces, balcon ou
terrasse d'habitat collectif)*



5^{ème} CATÉGORIE

*Jardins potagers fleuris, avec ou sans habitation.
Le jardin doit être largement visible de l'espace public.
Mise en valeur de pratiques associant légumes et
plantes d'ornement.*



3^{ème} CATÉGORIE

*Etablissements ou structures recevant du public avec
ou sans jardin
(hôpitaux, structures d'accueil médicalisées ou
pour seniors, entreprises diverses, commerces,
artisans, offices de tourisme,
lieux d'accueil touristique (hôtels, campings, gîtes)*



6^{ème} CATÉGORIE

*Jardins potagers collectifs
(jardins familiaux, jardins partagés).*

